

Démarche zéro pesticides

La démarche “Zéro pesticide”

*Offrir aux citoyens des aménagements soignés, assurer la sécurité des usagers, maîtriser le développement des plantes envahissantes, tout en **rationnalisant l’usage des herbicides chimiques**, tels sont les objectifs de la démarche “Zéro pesticide”. Cliquez [ici](#) pour en savoir plus !*

La Loi Labbé de février 2014 **interdit l’usage des produits phytosanitaires** pour l’entretien des espaces verts ouverts ou accessibles au public à partir de 2020. Cette date a été ramenée au **31 décembre 2016** dans le cadre de la loi de transition énergétique.

Pour se mettre en conformité avec la loi, plusieurs communes du territoire prévoient désormais un entretien différent selon la nature, l’usage et la fréquentation de sites. En effet, la cour du collège, un parc, un rond point ou encore les abords d’une route, n’ont pas besoin d’être entretenus de la même manière. **C’est le principe de la gestion différenciée.**

La loi s’appliquera aux **particuliers à partir de 2022**. Il sera alors interdit d’utiliser des désherbants et autres pesticides dans nos cours et jardins. Les alternatives sont variées : il est possible, par exemple, de prévenir la pousse d’herbes folles en couvrant les espaces nus avec des plantes couvre-sol et du paillage au pied des arbustes. Il s’agit de protéger la ressource en eau, mais aussi la santé des citoyens, de développer la biodiversité, et de rationaliser les coûts et les moyens humains.

☒ ☒ ☒ **La FREDON Alsace** (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles en Alsace) accompagne les communes pour définir un plan d’entretien des espaces verts et un plan de désherbage alternatif.

Plusieurs outils ont été conçus à destination des communes, parmi lesquels un Guide des techniques alternatives au désherbage chimique, réalisé par la FREDON.

Les communes peuvent également prendre pour référence le Guide d'aide à la conception des ouvrages dans une démarche zéro pesticide, publié par le Sdea, et consulter le 10e programme 2013-2018 de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse "Zéro pesticide, l'Agence de l'eau peut vous aider".